

Vie des Quartiers - Convention de partenariat entre la Ville de Besançon, Grand Besançon Habitat et le Sporting Club Clemenceau pour des animations footballistiques quartier de la Grette

M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur : Grand Besançon Habitat a doté depuis 2006 son parc de logements sociaux de terrains multisports de proximité, terrains adaptés à l'initiation des enfants aux jeux collectifs de ballon.

Dans ce cadre, Grand Besançon Habitat, pour le quartier de la Grette, s'est tourné vers le Sporting Club le Clemenceau afin de sensibiliser les enfants au sport, au partage, au respect des règles et de l'adversaire ainsi qu'à l'arbitrage.

Cette expérience s'est révélée positive et particulièrement génératrice d'échanges et de liens notamment à l'occasion des tournois inter-quartiers.

Toutefois elle a été mobilisatrice pour le personnel de GBH qui a confié durant les deux dernières années le travail d'accompagnement de ces animations à ses médiateurs.

Aussi, pour permettre le renouvellement de ces activités, particulièrement attendues des enfants et des familles, il est proposé que cette mission d'accompagnement soit désormais assurée par les animateurs du secteur enfants de la Maison de Quartier, la structure prenant désormais en charge les inscriptions (gratuites) et assumant une présence en soutien de l'encadrant sportif du Sporting Club le Clémenceau intervenant chaque mercredi matin.

Grand Besançon Habitat reste, dans ce nouveau partenariat, le financeur de l'animation.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal est invité à en décider et à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de partenariat à intervenir avec Grand Besançon Habitat et le Sporting Club le Clemenceau.

«M. Michel OMOURI : En 2005 le Sporting Club Clemenceau dirigé à l'époque par M. Philippe RENARD, en collaboration avec l'Association Brulard Ensemble ont été à l'initiative de cette action sur le quartier de la Grette. Cette animation s'est révélée positive sur la jeunesse. Depuis 2006, GBH avait repris cette idée en lançant diverses actions sur Brulard et l'Amitié plus d'autres quartiers prioritaires en partenariat avec le Clemenceau. Ce club qui est inscrit dans le contrat de cohésion sociale urbain volet fonds d'aide aux clubs de quartiers, perçoit une subvention de 2 000 € et GBH aussi le finance à hauteur de 4 000 €. Ne serait-il pas plus cohérent de mutualiser cette action en la dirigeant vers le volet Place au Sport qui a pour but de soutenir des actions d'éducation par le sport dans les quartiers prioritaires pour l'année 2009 ?

M. LE MAIRE : Abdel GHEZALI qui vous a déjà répondu je crois en Commission à ce sujet va vous répondre à nouveau.

M. Abdel GHEZALI : Merci Monsieur le Maire. Le Sporting Club Clemenceau, comme d'autres clubs, participe à la vie des quartiers et donc a une subvention dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale mais là c'est un partenariat avec Grand Besançon Habitat et donc c'est une action distincte même si elle a le même objectif. Ce qui est important pour nous, c'est le résultat qu'on a sur le terrain et donc il y a deux actions distinctes. Là on a une action entre Grand Besançon Habitat, le club de foot et puis la Ville de Besançon parce que la nouveauté c'est la convention avec la Ville de Besançon ou les maisons de quartier où les animateurs accompagneront Grand Besançon Habitat et le Clemenceau pour permettre ces activités. Le résultat sur le terrain est le même mais on a des actions distinctes. Comme d'autres clubs, le Sporting Club Clemenceau a droit à une subvention dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale. Donc la finalité est la même.

M. Michel OMOURI : Monsieur le Maire, je reprends le dossier CUCS 2008, place au sport qu'est-ce que c'est ? C'est ni plus ni moins l'éducation par le sport et la subvention que Clemenceau a aujourd'hui c'est ni plus ni moins une subvention de fonctionnement pour les clubs de quartier et c'est pour cela que je vous disais qu'il serait plutôt cohérent de renvoyer le club Clemenceau sur le volet place au sport sachant qu'ils font l'éducation par le sport et ils font un très bon boulot.

M. Abdel GHEZALI : Simplement dans le rapport qui nous est présenté ce soir, les 4 000 € sont versés au Sporting Club Clemenceau par Grand Besançon Habitat.

M. Michel OMOURI : En terme de cohérence, on renvoie le Clemenceau sur sa vocation à faire l'éducation par le sport sachant qu'ils sont intervenus...

M. LE MAIRE : Attendez, ça fait trois fois que vous intervenez, je crois que vous avez posé vos questions, elles ont été prises en compte, l'Adjoint vous a répondu. Il s'agit là d'un volet de ce que fait ce club, il fait beaucoup d'autres choses.

M. Abdel GHEZALI : Et c'est Grand Besançon Habitat qui verse cette subvention.

M. LE MAIRE : Il est d'ailleurs particulièrement aidé par la Ville de Besançon lorsqu'il fait chaque année le tournoi de Pentecôte puisqu'il y a pas loin de 1 600 gamins qui viennent et qu'il est aidé depuis le départ par la Ville de Besançon et par le Conseil Général du Doubs puisque Claude JEANNEROT attache une importance particulière à ce tournoi. On connaît bien l'ancien président Philippe RENARD. Avec le nouveau c'est pareil, c'est un club qui fait un très très bon boulot et on l'aide beaucoup».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. LOYAT, Mme HINCELIN, Mme POISSENOT, Mme MENETRIER, M. ALLEMANN et M. GONON ne prennent pas part au vote.

Récépissé préfectoral du 18 novembre 2008.